

## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), BEIGNARD Frederic, représentant légal du dispensateur de formation PROMOTRANS MARSEILLE FPC, situé 208, AV. CLÉMENT ADER ZI NORD- 13340 ROGNAC

atteste que **M. BEMMER Eric**, salarié de l'entreprise **LIP INTERIM** a suivi l'action de formation **FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES**

Nature de l'action<sup>1</sup>:

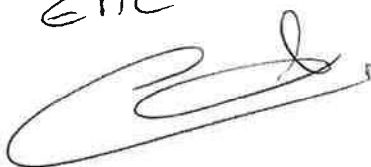
### Actions de formation

qui s'est déroulée du **23/03/2026** au **27/03/2026**

pour une durée totale de **35 heures** (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés)<sup>2</sup>

*Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.*

Fait à **ROGNAC** le 27/03/2026

BEMMER  
ERIC  


Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation  
(nom, prénom, qualité du signataire)  
BEIGNARD Frederic – Directeur(trice) de centre

Groupe  
**Promotrans**  
208, Avenue Clément Ader  
ZI Nord  
**13340 ROGNAC**  
Tél : 04 42 46 42 46  
Siret / 808 634 141 00184  
SAS au capital de 6 420 000 €  
RCS Paris 808 634 141 - APE 8559A - TVA FR 44808634141

<sup>1</sup> Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>2</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.